



Syndicat mixte de l'Agglomération Tourangelle

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle

Rapport d'activité 2022

Edito

L'année 2022 a été pour le SMAT l'année de la relance active de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle. La publication du bilan puis l'identification des enjeux du territoire ont permis de stabiliser la feuille de route de la révision et de définir le cap pour une approbation envisagée en 2026. Les travaux préparatoires autour des séquences dédiées à l'habitat et à l'économie vont permettre d'enclencher les réflexions stratégiques en 2023.

Cette nouvelle méthodologie s'inscrit à la fois dans un contexte local et national avec notamment les travaux d'avancement du PLU métropolitain de Tours Métropole Val de Loire ou encore du PLUi de Touraine-Est Vallées mais également la mise en révision du SRADDET, document régional clé pour l'application du « Zéro Artificialisation Nette ». Le SMAT a également été proactif dans le cadre des travaux de la Conférence Régionale des SCoT, en étant à la fois dans le tour de table politique et technique.

Le SCoT à venir doit être le garant des transitions, nombreuses, à venir mais également de la pérennité du cadre de vie du territoire pour le bien-être des habitants et de l'ensemble du vivant qui fait la richesse de l'Agglomération Tourangelle. Il doit viser à préserver l'autonomie à toutes les échelles et répondre aux défis de l'urgence climatique.

Christian GATARD
Président du SMAT

Le fonctionnement du SMAT

Préambule

Le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) est compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour l'ensemble du territoire fixé par l'arrêté préfectoral n°17-05 du 17 février 2017 délimitant le périmètre du syndicat.

Il est chargé de l'élaboration du SCoT, de son approbation et de sa révision. Il en assure également le suivi et l'évaluation et veille à son application. Pour cela, il mène tous travaux nécessaires à l'application de ces missions.

Les recettes du syndicat mixtes sont constituées notamment par :

- Les contributions financières de ses membres, au prorata de leur population respective (INSEE)
- Les subventions et recettes diverses.

Le présent rapport d'activité a pour objectif de présenter les travaux réalisés au cours de l'année 2022.

Sommaire

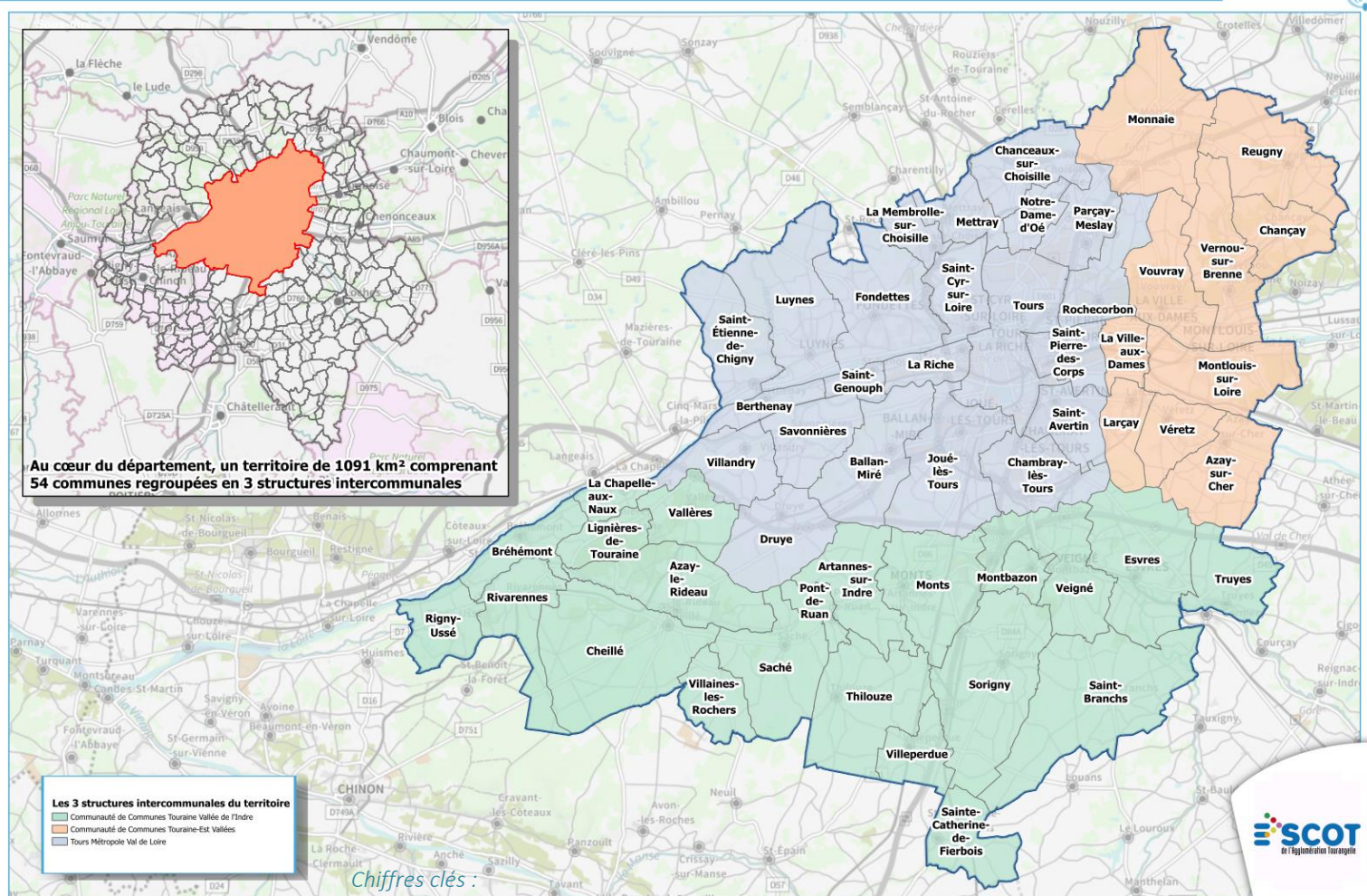
Le fonctionnement du SMAT.....	4
L'organisation politique	5
L'équipe	6
Les instances du Syndicat	7
Le comité syndical	7
Le bureau syndical	8
Le suivi du SCoT en vigueur et le lien vers les EPCI membres.....	8
La révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle : bilan – enjeux – feuille de route	10
Le bilan du SCoT de 2013	10
L'identification des enjeux de la révision.....	10
L'approche « Urbanisme Favorable à la Santé » dans le SCoT de l'Agglomération Tourangelle.....	10
La définition de la feuille de route de la révision	11
Le SMAT présent sur des dossiers clés.....	13

Le fonctionnement du SMAT

Le fonctionnement du SMAT

Dans le cadre d'une coopération locale pour l'élaboration et le suivi du SCoT, document d'urbanisme stratégique, **Tours Métropole Val de Loire**, la communauté de communes **Touraine Vallée de l'Indre** ainsi que la communauté de communes **Touraine-Est Vallées** ont décidé de se rassembler pour définir un projet d'aménagement et de développement durable. Ils ont ainsi créé le **Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle**, le SMAT pour élaborer, gérer le SCoT et suivre son évolution.

Territoire du Syndicat Mixte de l'agglomération Tourangelle



Superficie du territoire : 1091 km²
Population du territoire du SCOT : 394 361 habitants (données INSEE millésime 2019, population totale)

- Population de Tours Métropole Val de Loire : 300 045 habitants
- Population de Communauté de Communes Touraine-Est Vallées : 40 391 habitants
- Population de Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre : 53 925 habitants

L'organisation politique

Le SMAT est administré par un comité syndical composé de 64 élus délégués par les 3 EPCI correspondant au périmètre du SCOT : Tours Métropole Val de Loire (32 représentants), Touraine-Est Vallées (16 représentants), Touraine Vallées de l'Indre (16 représentants), couvrant ainsi 54 communes. A l'issue des élections de 2020, les membres du SMAT ont élu les membres du bureau composé du Président Benoist PIERRE et des 12 Vice-Présidents du SMAT.

Président	Benoist PIERRE
<i>1^{er} Vice-Président</i>	Eric LOIZON
<i>2^{ème} Vice-Président</i>	Vincent MORETTE
<i>3^{ème} Vice-Président</i>	Laurent RAYMOND
<i>4^{ème} Vice-Présidente</i>	Marie-Annette BERGEOT
<i>5^{ème} Vice-Présidente</i>	Axelle TREHIN
<i>6^{ème} Vice-Président</i>	Christian GATARD
<i>7^{ème} Vice-Président</i>	Alain ESNAULT
<i>8^{ème} Vice-Président</i>	Alain BENARD
<i>9^{ème} Vice-Présidente</i>	Maria LEPINE
<i>10^{ème} Vice-Président</i>	Jean-Christophe GASSOT
<i>11^{ème} Vice-Président</i>	Gérard SERER
<i>12^{ème} Vice-Président</i>	Michel GILLOT

Tours Métropole Val de Loire		Touraine Vallée de l'Indre	Touraine-Est Vallées
Frédérique BARBIER	Armelle GALLOT-LAVALEE	Fabien BARREAU	Janick ALARY
Anne BLUTEAU	Christian GATARD	Marie-Annette BERGEOT	Gilles AUGEREAU
Christophe BOULANGER	Jean-Patrick GILLE	Olivier BOUISSOU	Alain BENARD
Thierry CHAILLOUX	Michel GILLOT	Jean-Luc CADIOU	Jean-François CESSAC
Philippe CLEMOT	Aude GOBLET	Stéphane de COLBERT	Pascale DEVALLEE
Gérard DAVIET	Laure JAVELOT	Isabelle DELACOTE	Christophe DUVEAUX
Cédric DE OLIVEIRA	Patrick LEFRANCOIS	Alain ESNAULT	Claude GARCERA-TRIAY
Emmanuel FRANCOIS	Maria LEPINE	Jean-Christophe GASSOT	François LALOT
Franck GAGNAIRE	Sébastien MARAIS	Sylvia GAURIER	Jean-Bernard LELOUP

NOTA : la liste des membres valable pour l'année 2022 a évolué suite à l'élection du 12 avril 2023.

Tours Métropole Val de Loire		Touraine Vallée de l'Indre	Touraine-Est Vallées
Pierre-Alexandre MOREAU	Bertrand RITOURET	Sylvie GINER	Jacques LEMAIRE
Patrick NOGIER	Régis SALIC	Eric LOIZON	Franck MAZET
Florent PETIT	Nathalie SAVATON	Patrick MICHAUD	Vincent MORETTE
Benoist PIERRE	Cathy SAVOUREY	Patrick NATHIE	Brigitte PINEAU
Laurent RAYMOND	Bernard SOL	Jean-Michel PAGÉ	Gérard SERER
Bertrand RENAUD	Wilfried SCHWARTZ	Laurent RICHARD	Nicolas TOKER
Catherine REYNAUD	Alice WANNERROY	Sylvie TESSIER	Axelle TREHIN

Deux commissions ont été instituées : la commission infra-territoriale vise à traiter les dossiers à l'intérieur du périmètre du SMAT, la commission supra-territoriale vise à aborder les dossiers extérieurs au périmètre du SMAT. Elles sont composées de 15 membres du Syndicat et du Président.

L'équipe

L'ensemble des missions réalisées pour le fonctionnement du SMAT sont assurées sous la direction de **Caroline MARTENOT** en tant que cheffe de projet SCOT. Elle pilote le suivi administratif et financier du syndicat, elle supervise également l'intégralité de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle et l'ensemble des missions techniques du syndicat.

David CHOLLET, collaborateur de cabinet accompagne le Président du SMAT dans les réflexions politiques et stratégique et suit les dossiers techniques.

Raphaël SICOT, en tant que chargé d'études Planification-SCoT, assure le suivi de la mise en œuvre du SCoT en vigueur et participe au bon déroulement de la révision. Une partie de son temps est également dédié à la gestion administrative et financière.

Louise MICHENAUD a rejoint le SMAT en septembre 2022 en tant qu'apprentie et a pour mission la mise en place d'une réflexion autour de l'urbanisme favorable à la santé en tant que pilier de la révision du SCoT.

Le SMAT travaille en étroite collaboration avec différents partenaires, notamment l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (Atu) dans le cadre d'une convention annuelle, elle contribue au suivi et à la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle en tant qu'AMO. **Corinne MANSON**, Maître de conférence en droit public à l'Université de Tours accompagne le SMAT sur le volet juridique. Les EPCI membres et les services de l'Etat sont également des partenaires privilégiés.

Les réalisations de 2022

Les instances du Syndicat

Le comité syndical

5 comités syndicaux ont eu lieu en 2022. Certains se sont tenus à deux reprises, du fait de l'absence de quorum.

<p><i>7 et 21 janvier 2022 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une convention pour la transmission des actes du Syndicat • Reconduction de la convention annuelle pour l'accompagnement juridique du SMAT par Corinne MANSON • Débat d'Orientations Budgétaires – Budget 2022 • Avis sur le PPRI du Val de Cisse • Recrutement d'un collaborateur de cabinet 	<p><i>2 mars 2022 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis sur le RLPi de Tours Métropole Val de Loire • Compte de gestion 2021 • Compte administratif 2021 • Affectation du résultat de l'exercice 2021 • Budget primitif 2022 • Adoption de la cotisation 2022 pour les EPCI membres, fixée à 0,48 cts par habitant 	<p><i>8 et 14 juin 2022 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Passage à la nomenclature M57 pour le budget du SMAT au 1^{er} janvier 2023 • Adoption de la convention partenariale 2022 avec l'Atu • Débat sur la contribution du SMAT à la Conférence Régionale des SCoT du Centre-Val de Loire
<p><i>2 et 9 septembre 2022 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un poste d'apprenti au sein du SMAT • Reprise d'une partie de la section d'investissement en section de fonctionnement – Budget du SMAT • DM n°1 • Modification du poste de cheffe de projet SCoT et régime indemnitaire associé • Modification du poste de chargé d'études planification et régime indemnitaire associé • Mandat spécial pour le remboursement de frais du Président • Modification des modalités de concertation de la révision du SCoT • Présentation de la feuille de route de la révision 	<p><i>7 et 16 décembre 2022 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Débat d'Orientations Budgétaires – Budget 2023 • Application du contenu modernisé du SCoT en application de l'ordonnance du 17 juin 2020 • Application de la prise en charge d'intervenants pour la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle • Adoption d'une contribution cadre pluriannuelle 2023-2025 avec l'Atu • Présentation de l'étude INSEE sur les dynamiques résidentielles au sein du SCoT • Présentation de la modification envisagée du SRADDET Centre-Val de Loire 	

Le bureau syndical

5 bureaux syndicaux ont eu lieu aux dates suivantes :

<i>17 janvier 2022 :</i>	<i>19 mai 2022 :</i>	<i>19 octobre 2022 :</i>	<i>5 décembre 2022 :</i>
<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la révision du PLU de Sorigny et développement d'Isoparc par Monsieur ESNAULT, Maire de Sorigny et Madame GOUTTE du bureau d'études URBAGO• Point sur la révision du SCoT et le recrutement du bureau d'études Acadie pour l'identification des enjeux de la révision pour un montant de 25 860 € TTC	<ul style="list-style-type: none">• Avis sur le RLPi de Tours Métropole Val de Loire• Compte de gestion 2021• Compte administratif 2021• Affectation du résultat de l'exercice 2021• Budget primitif 2022• Adoption de la cotisation 2022 pour les EPCI membres, fixée à 0,48 cts par habitant	<ul style="list-style-type: none">• Passage à la nomenclature M57 pour le budget du SMAT au 1^{er} janvier 2023• Adoption de la convention partenariale 2022 avec l'Atu• Débat sur la contribution du SMAT à la Conférence Régionale des SCoT du Centre-Val de Loire	<ul style="list-style-type: none">• Passage à la nomenclature M57 pour le budget du SMAT au 1^{er} janvier 2023

Le suivi du SCoT en vigueur et le lien vers les EPCI membres

Dans le cadre de la vie du SCoT approuvé en 2013, le SMAT est amené à produire des avis pour définir la compatibilité des documents d'urbanisme ou des projets initiés au sein de son périmètre. Ainsi, en 2022, le SMAT a été sollicité sur les dossiers suivants :

- 7 projets examinés en CDAC :
 - 2 sur Touraine Vallée de l'Indre
 - 5 sur Tours Métropole Val de Loire
- 8 modifications de PLU (Druey, Chambray-Lès-Tours, Fondettes, Saint-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, Vallères, Montlouis-sur-Loire)
- 1 révision de PLU (Sorigny)
- 4 permis de construire de plus de 5000 m² de surface de plancher (un à Montbazou et 3 à Sorigny)

Par ailleurs de nombreuses communes ou intercommunalités poursuivent ou ont initié des élaborations et des mises en révision de leurs documents d'urbanisme, ainsi :

- Tours Métropole Val de Loire est en cours d'élaboration de son PLUm
- Touraine-Est Vallées poursuit l'élaboration de son PLUi
- Les communes d'Evres-sur-Indre, de Montbazou, de Saint-Branches ou encore de Sainte-Catherine-de-Fierbois ont prescrit la mise en révision de leurs PLU.

Enfin, le SMAT suit et participe aux différentes démarches portées par les EPCI membres comme l'élaboration du PLH4 et du PCAET de Tours Métropole Val de Loire, la démarche « sols vivants » qui associe Touraine Est-Vallées, Tours Métropole Val de Loire et la DDT 37, ou encore les réflexions menées autour de la mobilité par Touraine Vallée de l'Indre.

La révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle : bilan – enjeux – feuille de route

Le bilan du SCoT de 2013

Suite à la mise en révision du SCoT en 2017, un premier bilan a été réalisé conformément aux attentes réglementaires. Du fait de la relance de la révision en 2021 et des nouveaux paradigmes d'aménagement, le SMAT a jugé opportun la réalisation d'un bilan à 9 ans pour mieux comprendre les effets du SCoT en vigueur. Initié en 2021, l'année 2022 a vu la publication du bilan du SCoT de l'Agglomération Tourangelle pour la période 2013-2021. Pour rappel, le SCoT de 2013 se fixait comme principal objectif d'assurer la protection de la nature, tout en permettant le rayonnement interrégional de l'Agglomération Tourangelle. Il souhaitait ainsi promouvoir un modèle urbain inducteur de croissance, catalyseur des identités du territoire et garant de la qualité de vie de ses habitants actuels et à venir. Il convient de rappeler que le bilan s'applique bien aux 40 communes couvertes par le SCoT en vigueur et n'intègre pas les 14 communes issues de l'évolution du périmètre de 2017.

Le bilan réalisé a permis de mettre en lumière les apports du SCoT au territoire, que ce soit par une mise en œuvre automatique ou volontariste.

L'identification des enjeux de la révision

En fin d'année 2021, le SMAT a lancé une consultation publique pour se faire accompagner dans l'identification des enjeux de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle. Partant du constat qu'il existe sur le territoire de nombreuses démarches initiées par les collectivités en matière de stratégie et de planification territoriale, l'objectif est de préciser les sujets à traiter, les défis à relever, les forces sur lesquelles s'appuyer, et les freins à dépasser. Le bureau d'études Acadie a été retenu, et durant 6 mois élus, prestataire et techniciens ont œuvré ensemble à la réalisation d'un rapport d'interpellation mettant en lumière les enjeux identifiés de la révision du SCoT. Un temps fort dédié aux élus, le premier depuis plus de deux ans, s'est tenu le 31 mai 2022 avec comme objectif de partager et d'affirmer le portage politique de ces enjeux.

L'approche « Urbanisme Favorable à la Santé » dans le SCoT de l'Agglomération Tourangelle

Parallèlement aux travaux conduits pour l'identification des enjeux, une thématique émergente a fait son introduction dans les réflexions : celle de l'urbanisme favorable à la santé. Lauréat d'un appel à projets « Santé – Environnement » lancé par la ARS et la DREAL Centre-Val de Loire, le SMAT a affirmé sa volonté

de faire du SCoT de l'Agglomération Tourangelle un outil d'urbanisme favorable à la santé et ainsi de concevoir la question de la santé comme l'un des piliers de la révision, avec l'adaptation au changement climatique. Corinne MANSION, juriste et professeure universitaire, en charge du pilotage du projet accompagne le SMAT sur l'organisation et le suivi de cette démarche. Louise MICHENAUD, en Master 2 « Management des Territoires et Urbanisme » à l'Université de Tours a été recrutée en septembre 2022 en tant qu'apprentie au SMAT. Elle a pour mission de réaliser sur une année le cahier de la révision dédié à la thématique de la santé et mettre en place des scènes d'échanges autour de la santé environnementale à l'occasion d'ateliers traitant de plusieurs déterminants de santé comme l'accès aux espaces de nature, la qualité de l'air ou encore la qualité de l'habitat.

Le premier temps fort dédié à cette approche s'est tenu le 29 novembre 2022 à l'occasion d'une journée consacrée aux deux piliers de la révision : l'adaptation au changement climatique et les principes de l'urbanisme favorable à la santé (UFS). Une soixantaine de participants ont répondu présents, avec des intervenants conviés pour l'évènement tels que Nicolas HASLE du SCoT des Territoires du Grand Vendômois ou Elsa RICHARD de l'association « Adapticité » qui a mis à disposition du SMAT un jeu coopératif portant sur l'adaptation au changement climatique. L'après-midi dédié à l'UFS a permis d'avoir le retour de démarches innovantes telles que celles portées par le SCoT du Grand Douaisis ou le CAUE41, ou encore de mieux appréhender les différents dispositifs existants en matière de santé comme le Contrat Local de Santé.

La définition de la feuille de route de la révision

Sur la base des enjeux identifiés et des deux piliers de la révision, le SMAT a défini sa feuille de route avec comme objectif une approbation du SCoT en janvier 2026. Une organisation en séquences thématiques (habitat, économie, environnement, mobilité), avec également une séquence spécifique sur le volet santé environnementale et la mise en place d'une scène citoyenne a été retenue et validée par les élus en septembre 2022. Il a été acté le fait de réaliser un SCoT modernisé et de définir de nouvelles modalités de concertation. La méthodologie retenue vise à mettre en place une participation par l'implication grâce à des groupes partenariaux consacrés aux séquences thématiques incluant élus, acteurs institutionnels et société civile, et la tenue de la scène citoyenne dédiée aux modes de vie en 2050. Les coûts de la révision ont également été définis ainsi que l'organisation technique entre le SMAT, l'Atu et les différents prestataires à sélectionner.

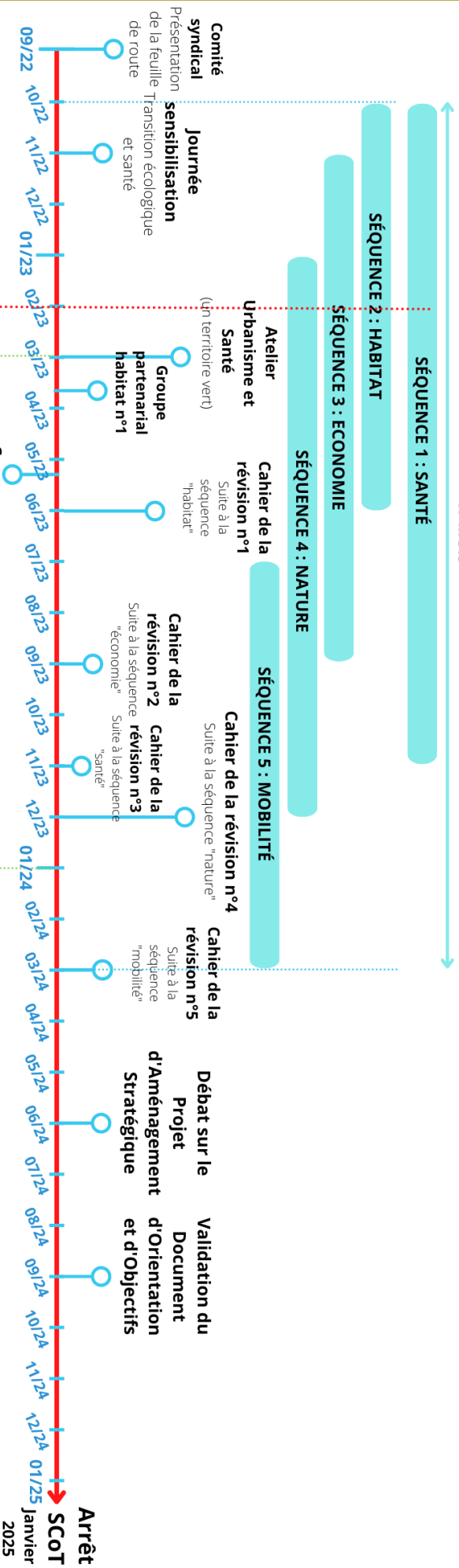
Le lancement de chantiers qui rythmeront l'année 2023

La validation de la feuille de route a permis de lancer les travaux techniques qui ponctueront l'année 2023. La séquence habitat a débuté avec la tenue d'un bureau syndical en octobre actant le déroulé et l'objectif des groupes partenariaux qui se tiendront au printemps 2023, et un deuxième bureau en décembre a donné le cadre de la séquence économie avant le recrutement d'un prestataire par l'Atu sur le volet commercial, artisanal et logistique. Le cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire dédié à la scène citoyenne a été rédigé avec une consultation publique qui a débuté en décembre. Le prestataire sera retenu en début d'année 2023.

Révision du SCOT 2022-2025

TRAVAUX DES GROUPES PARTENARIAUX (ÉLUS, ASSOCIATIONS, PARTENAIRES PRIVÉS ET PUBLICS)

17 MOIS



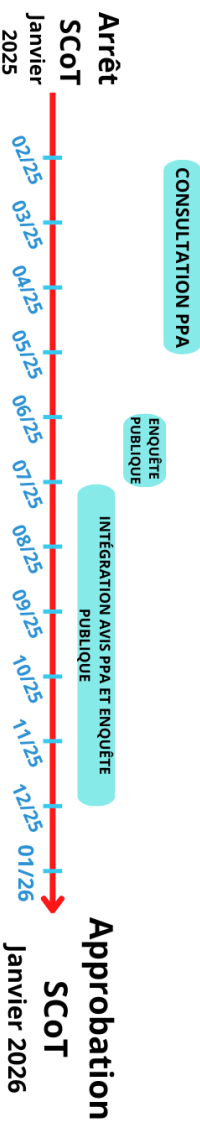
Etat d'avancement:

LES MODES DE VIE EN 2050
10 MOIS

TRAVAUX SCÈNE CITOYENNE

FORMATION

Révision du SCOT 2025-2026



Le SMAT présent sur des dossiers clés

Une participation aux projets infra-SCoT et lancement de la revue de projets dans le cadre de la « ZAN »

Le SMAT est pleinement associé aux différents projets conduits par les EPCI ou par les partenaires locaux tels que l'avancement du PLU Métropolitain ou du PLH4 de Tours Métropole Val de Loire et du PCAET. Il suit aussi les travaux conduits dans le cadre du PLU Intercommunal de Touraine-Est Vallées. Le SMAT a participé également à la réflexion menée par la DDT37 via l'Atelier des Territoires dédié à l'enjeu sur les sols vivants.

Ces liens forts assurent une transversalité des démarches et permettent d'anticiper le rapport de compatibilité qui s'applique entre chacun des dispositifs.

Dans le contexte de l'actualité « ZAN », le SMAT a lancé une revue de projet auprès des EPCI visant à accroître la connaissance autour de projets structurants et évoquer à l'échelle du SMAT et à identifier les potentiels de consommation foncière sur la base des documents d'urbanisme en vigueur sur la décennie 2021-2031. Ce travail a débuté en décembre avec un échange avec Tours Métropole Val de Loire.

Une participation aux projets supra-SCoT

Dans un contexte très mouvant autour du sujet du « Zéro Artificialisation Nette », le SMAT a fait partie de l'équipe de volontaires en charge des travaux de la Conférence Régionale des SCoT. Monsieur PIERRE a notamment été associé au Comité de pilotage et Madame MARTENOT et Monsieur SICOT ont contribué aux réflexions, à l'animation et à la rédaction des travaux engagés par la Conférence Régionale.

Le SMAT a par ailleurs réalisé sa propre contribution à l'occasion d'un atelier à destination des élus le 6 avril 2022, avec pour objectifs de définir via une matrice les valeurs, les principes et les recommandations du Syndicat pour la mise en œuvre du ZAN à l'échelle locale.

Un lien étroit vers le monde universitaire

En 2022, le SMAT a également renforcé son lien avec le monde universitaire en accompagnant la promotion de Master 2 « Management des Territoires et Urbanisme » 2021-2022 à l'occasion d'un projet tutoré sur le sujet « l'intégration de Touraine Vallée de l'Indre dans le SCoT de l'Agglomération Tourangelle : du diagnostic à la stratégie ». L'arrivée de Louise MICHENAUD en tant qu'apprentie, issue de la même formation pour la promotion 2022-2023, contribue à associer pleinement le SMAT et l'Université de Tours. La venue d'étudiants de l'Université de Lille en Master « Aménagement et Urbanisme » a permis également de présenter le SCoT de l'Agglomération Tourangelle.

Bilan financier de 2022

- Fonctionnement

Dépenses 214.192,95 €

Recettes 348.999,37 €

*soit un excédent de fonctionnement de
134 806,42 €*

- Investissement

Dépenses 159.474,99 €

Recettes 258.237,14 €

*soit un excédent d'investissement de
98.762,15 €*

- Reports

Dépenses 2495,10 €

Recettes 0,00 €

soit un besoin de financement des reports de 2495,10 €

*soit un excédent total de financement de
soit un excédent net global de clôture de*

*96.267,05 €
231.073,47 €*



SCOT



Pour en savoir plus :

Caroline MARTENOT

Cheffe de projet SCoT

c.martenot@tours-metropole.fr

06 30 49 43 45

Raphaël SICOT

Chargé de planification

r.sicot@tours-metropole.fr

07 70 26 53 51

